

**Municipalité de Saint-Sophie-d'Halifax**  
**Province de Québec**  
**Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 17 octobre 2017, à 20 heures, au Centre Communautaire, 10 rue de l'Église.

Sont présents: Manon Lambert, Sylvain Laganière, Normand Provencher, Jean Goulet, Christian Daigle et Laurence Andrée Lavigne, conseillers et conseillères, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale/ secrétaire-trésorière.

142-10-17  
Ordre du jour

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

143-10-17  
Procès-verbal  
12 septembre

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉ

144-10-17  
Comptes  
municipaux

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	19 140.00 \$
Compte à payer :	<u>95 038.19 \$</u>

Total des paiements	114 178.19 \$
---------------------	---------------

ADOPTÉ

145-10-17  
Subvention  
réseau routier

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 16 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

146-10-17  
Acceptation  
provisoire travaux  
6<sup>e</sup> Rang

ATTENDU QUE les travaux de réfection du 6<sup>e</sup> Rang effectués par Sintra inc. ont été réalisés conformément aux plans et devis ;

ATTENDU la recommandation de Martine Bernier, ing. de procéder à l'acceptation provisoire des travaux en date du 15 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réfection du 6<sup>e</sup> Rang.

ADOPTÉ

147-10-17  
Subvention RIRL  
Travaux complétés

ATTENDU QUE la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière pour la réalisation d'interventions curatives en vertu du programme «Réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Sophie-d'Halifax confirme que le mandat est complété pour les travaux prévus à la demande de subvention du RIRL-2015-079 - Réfection du 6<sup>e</sup> Rang.

ADOPTÉ

148-10-17  
Programmation  
TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

149-10-17  
Entente MTMDET  
remplacement  
conduites

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax planifie le remplacement complet de toutes ses conduites d'eau potable, eaux usées et pluviales sur les rues Principales, de l'École et de la Rivière en 2019-2020 tel que prévu au plan d'intervention réalisé en 2015 par la firme Pluritec inc.

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués sur une route relevant de la compétence du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE la Municipalité juge souhaitable de travailler conjointement avec le MTMDET dans un projet de réfection de la route, incluant les conduites;

ATTENDU que la Municipalité a adressé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande d'aide financière dans la cadre du programme PRIMEAU – volet 1 et que cette demande a été retenue à des fins d'aide financière.

ATTENDU QU'en préparation à ces travaux, il y a lieu d'amorcer la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que :

- le Conseil demande au MTMDET sa participation à une entente visant à partager les coûts reliés à la préparation des plans et devis en vue de la réfection de la route, incluant les conduites;

- le Conseil autorise Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse et Mme Martine Bernier, directrice générale à signer l'éventuelle entente;
- la Municipalité informe le MAMOT de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

150-10-17  
Emprunt  
temporaire

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax à emprunter auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable, sous forme de prêt temporaire additionnel de 113 684 \$, en vertu du Règlement d'emprunt no. 38-2017 modifiant le Règlement 25-2016, pour des travaux de resurfacement d'une portion du 6<sup>e</sup> Rang, représentant le montant de l'emprunt permanent autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et que Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse et Mme Martine Bernier, directrice générale, soient autorisées à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

151-10-17  
Dérogation  
mineure  
116, route 165

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié le dossier de demande de dérogation mineure (D2017-001), provenant de monsieur Jonathan Madore visant à permettre l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie de 2,98 m<sup>2</sup> (32 pi<sup>2</sup>) sur l'emplacement de l'enseigne existante (Attach Matic);

ATTENDU QUE l'article 14.2.1.4 du règlement de zonage no 31-2016 prévoit qu'une seule enseigne d'identification est autorisée à la condition qu'elle soit fixée au bâtiment et avoir une superficie maximum de 0,5 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la demande vise l'annonce d'une place d'affaire;

ATTENDU QUE la demande vise l'utilisation d'une structure d'enseigne existante;

ATTENDU QU'il ne semble pas y avoir de préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE l'enseigne est située dans une zone rurale où les résidences sont éloignées;

ATTENDU QU'il y a possibilité d'appliquer les dispositions de dérogation mineure dans ce cas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure concernant la superficie de l'enseigne, sans condition particulière.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 116, route 165 (dossier D2017-001), en permettant l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie de 32 pi<sup>2</sup> et ce, sans condition particulière.

ADOPTÉ

152-10-17  
Entretien cours  
d'eau Pellerin

ATTENDU la demande des propriétaires riverains : Ferme Antonio et Daniel Vigneault inc. et monsieur Hervé Béliveau;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement du cours d'eau;

ATTENDU QUE les frais reliés à ces travaux seront assumés à 100% par les propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Pellerin.

ADOPTÉ

153-10-17  
Levée de  
la séance

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉ

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

---

Martine Bernier  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière